MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA
SERVICE EAU et ASSAINISSEMENT

Référence unique du mandat :

Type de contrat : ☐ Prélèvement mensuel ☐ Prélèvement à échéance

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Communauté de Communes des Hautes Vosges (CCHV) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque :

..... *(indiquez le nom de votre banque)*
à débiter votre compte conformément aux instructions de la CCHV.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé-e par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

FR 73ZZZ643940

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER	DÉSIGNATION DU CRÉANCIER
Nom et prénom :	Nom : Communauté de Communes des Hautes Vosges
Voie :	Voie : 24, rue de la 3e DIA
Code postal :	Code postal : 88310
Ville :	Ville : CORNIMONT
Pays :	Pays : France

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE BANQUE (BIC)

Date : **Lieu :** **Signature :**

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la CCHV. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la CCHV.

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (LE CAS ÉCHÉANT, SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME).

Nom et prénom : .....

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à l'utilisation exclusive par le créancier uniquement pour la gestion de sa relation avec l'usager. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification, tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.